

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le six novembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°26*), GARNIER Louis Gabriel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, CAPEL Denis

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

**OBJET : REGIE UBAYE SKI – EVENEMENTIELS NORDIQUES EN UBAYE
SAISON 2020-2021 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU
DEPARTEMENT.**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP), en vertu de sa compétence « Ski », organise et développe les pratiques hivernales des stations alpines et des sites et itinéraires nordiques de la vallée ;

CONSIDERANT que cette compétence est exercée par la « Régie Ubaye Ski », régie intercommunale à seule autonomie financière qui gère les stations alpines du Sauze, de Ste Anne et de Larche, ainsi que les sites nordiques de Larche, de St Paul et du golf de Barcelonnette ;

CONSIDERANT l'organisation par la Régie Ubaye Ski, durant la saison d'hiver à venir, d'évènements de promotion du nordique suivants :

- ✓ Saint Paul sur Ubaye – Promenades Nocturnes à la bougie les 30/12/2020 et 25/02/2021,
- ✓ Saint Paul sur Ubaye – Snowtrail Ubaye Salomon le 14 février 2021,
- ✓ Larche – Festi'Nordic, journée festive de découverte des différentes pratiques nordiques, le 31 janvier 2021,
- ✓ Larche – La Transfrontalière 2021, compétition longue distance populaire de ski de fond, date à définir,
- ✓ Barcelonnette – Journée Neige Pour Tous, découverte des activités nordiques adaptées aux différentes formes de handicap, date à définir,
- ✓ Soirées d'animation biathlon sur le front de neige du Sauze tous les dimanches pendant les vacances scolaires.

CONSIDERANT que le coût de ces actions, comprenant le temps de travail du personnel dédié, les fournitures et la communication, a été estimé par le service nordique à **7 142 € TTC** et peut faire l'objet d'un financement auprès du département à hauteur de **50%** ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 4 novembre 2020

Sur Proposition de Mme Elisabeth JACQUES, Vice-Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté.
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du département à hauteur de **50%** du projet soit **3 571 €**.
- **AUTORISE** la présidente de la **CCVUSP** à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la régie, dépenses de fonctionnement ski nordique.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

